

**SYNDICAT MIXTE DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES DECHETS
MENAGERS ET ASSIMILES DE LORRAINE NORD
SYDELON**

Numéro SIRET : 200 027 118 00013

POSTE COMPTABLE DE HAYANGE

M14

**Budget Primitif
voté par nature**

Année 2015

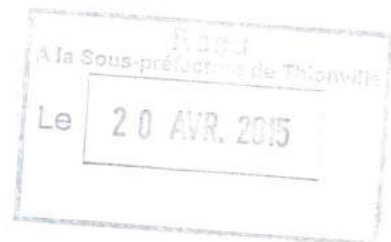
(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc...);

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe

Publiée le ... 24/04/2015 ...
Notifiée le ... 24/04/2015 ...
Hayange, le 24/04/2015 ...
Le Directeur Général des Services,
par délégation du Président,

Stéphanie SIEBERT



Sommaire

	I. Informations générales (6)
P.3-1	A - Informations statistiques, fiscales et financières
P.4-1	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
P.5-1	A1 - Vue d'ensemble - Sections
P.6-2	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
P.7-1	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
P.8-1	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
P.9-1	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
P.10-1 à P.10-2	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
P.11-1 à P.11-2	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
P.12-1 à P.12-2	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
P.13-1 à P.13-2	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
P.14-1	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles
	IV. Annexes (7)
	A - Eléments du bilan
P.15-1 à P.18-1	A1 - Présentation croisée par fonction (1)
P.19-1 à P.18-1	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement
P.20-1 à P.21-1	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement
Sans objet	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
Sans objet	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes
Sans objet	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux
Sans objet	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours
Sans objet	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
Sans objet	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
Sans objet	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes
P.23-1	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements
P.24-1	A4 - Etat des provisions
Sans objet	A5 - Etalement des provisions
P.25-1	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses
P.26-1	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes
Sans objet	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Fonctionnement (2)
Sans objet	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement – Investissement (2)
Sans objet	A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM – Fonctionnement (3)
Sans objet	A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM – Investissement (3)
Sans objet	A8 - Etat des charges transférées
Sans objet	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers
	B - Engagements hors bilan
Sans objet	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)
Sans objet	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement
Sans objet	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail
Sans objet	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé
Sans objet	B1.5 - Etat des autres engagements donnés
Sans objet	B1.6 - Etat des engagements reçus
Sans objet	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)
Sans objet	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents
Sans objet	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents
Sans objet	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale
	C - Autres éléments d'informations
P.27-1 à P.28-1	C1 - Etat du personnel
Sans objet	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)
Sans objet	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement
Sans objet	C3.2 - Liste des établissements publics créés
Sans objet	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
Sans objet	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
	D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures
Sans objet	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes
P.29-1	D2 - Arrêté et signatures

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et

activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est antérieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art L. 2313-1 du CGCT).

(4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3500 habitants et plus (art L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus (art L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et leurs établissements publics.

(5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT

(6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier "Informations générales" annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE	57306	BUDGET 2015
-------------------	--------------	-----------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE)	183545
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i>)	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L. 2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

(4) Le CMPF élargi est applicable aux communes appartenant à un EPCI à fiscalité propre

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - (2) Sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3
 - (3) Sans vote formel sur chacun des chapitres

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) primitif de l'exercice précédent,

V – Le présent budget a été voté (6) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer 'avec' ou 'sans' les chapitres d'opérations d'équipement

(3) indiquer 'avec' ou 'sans' vote formel

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer 'primitif de l'exercice précédent' ou 'cumulé de l'exercice précédent'

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 515 264.00	9 515 264.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	0.00 (si déficit)	0.00 (si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		9 515 264.00	9 515 264.00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D' INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	63 760.00	63 760.00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0.00	0.00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	0.00 (si solde négatif)	0.00 (si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		63 760.00	63 760.00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	9 579 024.00	9 579 024.00
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
011	Charges à caractère général	8 719 595.00	0.00	9 179 335.00	9 179 335.00	9 179 335.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	224 800.00	0.00	220 670.00	220 670.00	220 670.00
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00	0.00	51 499.00	51 499.00	51 499.00
Total des dépenses de gestion courante		8 979 395.00	0.00	9 451 504.00	9 451 504.00	9 451 504.00
67	Charges exceptionnelles	8 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	9 865.00		0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		8 997 260.00	0.00	9 451 504.00	9 451 504.00	9 451 504.00
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 612.00		57 281.19	57 281.19	57 281.19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 718.00		6 478.81	6 478.81	6 478.81
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		11 330.00		63 760.00	63 760.00	63 760.00
TOTAL		9 008 590.00	0.00	9 515 264.00	9 515 264.00	9 515 264.00

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 515 264.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR+vote)
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000.00	0.00	400 000.00	400 000.00	400 000.00
74	Dotations et participations	8 608 590.00	0.00	9 115 264.00	9 115 264.00	9 115 264.00
Total des recettes de gestion courante		9 008 590.00	0.00	9 515 264.00	9 515 264.00	9 515 264.00
Total des recettes réelles de fonctionnement		9 008 590.00	0.00	9 515 264.00	9 515 264.00	9 515 264.00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0.00		0.00	0.00	0.00
TOTAL		9 008 590.00	0.00	9 515 264.00	9 515 264.00	9 515 264.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 515 264.00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	63 760.00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
---	------------------	---

- (1) Cf. Modalités de vote I-B
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.
(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	71 000.00	0.00	35 760.00	35 760.00	35 760.00
21	Immobilisations corporelles	27 612.00	0.00	28 000.00	28 000.00	28 000.00
23	Immobilisations en cours	330 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses d'équipement		428 612.00	0.00	63 760.00	63 760.00	63 760.00
Total des dépenses financières		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45...1	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépenses réelles d'investissement		428 612.00	0.00	63 760.00	63 760.00	63 760.00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL		428 612.00	0.00	63 760.00	63 760.00	63 760.00

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0.00
=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 760.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+vote)
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 365.00	0.00	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	373 917.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes d'équipement		417 282.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes financières		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45...2	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des recettes réelles d'investissement		417 282.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	7 612.00		57 281.19	57 281.19	57 281.19
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 718.00		6 478.81	6 478.81	6 478.81
Total des recettes d'ordre d'investissement		11 330.00		63 760.00	63 760.00	63 760.00
TOTAL		428 612.00	0.00	63 760.00	63 760.00	63 760.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 760.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement II sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	63 760.00
--	------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotatin initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il créé.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail annexe IV A9)

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	9 179 335.00		9 179 335.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	220 670.00		220 670.00
65	Autres charges de gestion courante	51 499.00		51 499.00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	0.00	6 478.81	6 478.81
023	Virement à la section d'investissement		57 281.19	57 281.19
Dépenses de fonctionnement – Total		9 451 504.00	63 760.00	9 515 264.00

+	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	---	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 515 264.00
---	--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	35 760.00	0.00	35 760.00
21	Immobilisations corporelles (6)	28 000.00	0.00	28 000.00
45	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'investissement – Total		63 760.00	0.00	63 760.00

+	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	--	-------------

=	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 760.00
---	---	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;

(2) Voir liste des opérations d'ordre ;

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement » ;

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9) ;

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES - (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000.00		400 000.00
74	Dotations et participations	9 115 264.00		9 115 264.00
Recettes de fonctionnement – Total		9 515 264.00	0.00	9 515 264.00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0.00
---	-------------

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 515 264.00
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
28	<i>Amortissements des Immo.</i>		6 478.81	6 478.81
45	Opérations pour compte de tiers (6)	0.00	0.00	0.00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		57 281.19	57 281.19
Recettes d'investissement – Total		0.00	63 760.00	63 760.00

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00
--	-------------

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0.00
-----------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	63 760.00
--	------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires ;
- (2) Voir liste des opérations d'ordre ;
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	8 719 595.00	9 179 335.00	9 179 335.00
60622	Carburants	1 600.00	2 500.00	2 500.00
60623	Alimentation	500.00	0.00	0.00
60632	Fournitures de petit Equip.	0.00	500.00	500.00
60636	Vêtements de travail	0.00	350.00	350.00
6064	Fournitures administratives	3 000.00	2 000.00	2 000.00
611	Cont.Prest.Serv. avec des Ent.	8 615 795.00	9 066 935.00	9 066 935.00
6132	Locations immobilières	4 200.00	10 000.00	10 000.00
6135	Locations mobilières	5 000.00	7 500.00	7 500.00
61551	Matériel roulant	1 300.00	200.00	200.00
6156	Maintenance	1 600.00	5 000.00	5 000.00
616	Primes d'assurances	35 500.00	28 500.00	28 500.00
617	Etudes et recherches	20 000.00	4 000.00	4 000.00
6182	Documentation Gén. et Tech.	1 200.00	1 000.00	1 000.00
6184	Vers. à des Org. de formation	2 000.00	1 500.00	1 500.00
6185	Frais de colloques & séminaires	0.00	150.00	150.00
6188	Autres frais divers	2 000.00	1 000.00	1 000.00
6225	Ind. au comptable et aux Rég.	1 800.00	1 300.00	1 300.00
6226	Honoraires	10 000.00	24 000.00	24 000.00
6227	Fr. d'actes et de contentieux	0.00	2 000.00	2 000.00
6231	Annonces et insertions	4 400.00	7 000.00	7 000.00
6236	Catalogues et imprimés	100.00	300.00	300.00
6238	Divers	350.00	100.00	100.00
6251	Voyages et déplacements	100.00	500.00	500.00
6255	Frais de déménagement	0.00	3 000.00	3 000.00
6256	Missions	150.00	300.00	300.00
6257	Réceptions	2 000.00	1 700.00	1 700.00
6261	Frais d'affranchissement	0.00	1 000.00	1 000.00
6262	Frais de télécommunications	1 500.00	2 500.00	2 500.00
62878	A d'autres organismes	5 500.00	4 500.00	4 500.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	224 800.00	220 670.00	220 670.00
6331	Versement de transport	1 500.00	1 600.00	1 600.00
6332	Cotisations Vers. au F.N.A.L.	75.00	100.00	100.00
6336	Cot.Cent.Nat.Cent.Gest. de FPT	1 260.00	1 600.00	1 600.00
6338	Aut Imp.Tx.&Vers.Ass.sur Rém.	225.00	340.00	340.00
64111	Rémunération principale	63 080.00	63 000.00	63 000.00
64112	NBI, SFT & indem de Residence	7 000.00	6 200.00	6 200.00
64118	Autres indemnités	60 165.00	59 000.00	59 000.00
64131	Rémunération	26 000.00	30 000.00	30 000.00
64138	Autres indemnités	17 785.00	6 600.00	6 600.00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	17 000.00	26 000.00	26 000.00
6453	Cot. aux caisses de Ret.	21 010.00	23 750.00	23 750.00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	2 000.00	950.00	950.00
6455	Cot. pour assurance du Pers.	1 500.00	0.00	0.00
6458	Cot. aux autres Org. Soc.	700.00	1 300.00	1 300.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	5 100.00	230.00	230.00
6478	Autres Ch. sociales diverses	400.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	35 000.00	51 499.00	51 499.00
6531	Indemnités	32 700.00	46 000.00	46 000.00
6533	Cotisations de retraite	1 800.00	4 200.00	4 200.00
6534	Cot. de S.S - part patronale	500.00	0.00	0.00
6574	Sub.Fonct.Ass.Aut.Pers. Dr.pri	0.00	1 299.00	1 299.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00
Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		8 979 395.00	9 451 504.00	9 451 504.00

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
66	Charges financières (b)	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles (c)	8 000.00	0.00	0.00
6711	Int. Mor. et Pén. sur March.	8 000.00	0.00	0.00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues (e)	9 865.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		8 997 260.00	9 451 504.00	9 451 504.00

023	Virement à la section d'investissement	7 612.00	57 281.19	57 281.19
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	3 718.00	6 478.81	6 478.81
6811	Dot.Amort.Immo.Incorp.Corp.	3 718.00	6 478.81	6 478.81
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		11 330.00	63 760.00	63 760.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		11 330.00	63 760.00	63 760.00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		9 008 590.00	9 515 264.00	9 515 264.00
---	--	---------------------	---------------------	---------------------

			+
RESTES A REALISER N-1 (11)			0.00
			+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)			0.00
			=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			9 515 264.00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;
(2) Cf modalités de vote I-B
(3) Hors restes à réaliser ;
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif ;
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040* ;
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuation de charges	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000.00	400 000.00	400 000.00
7013	Ventes de produits résiduels	400 000.00	400 000.00	400 000.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	8 608 590.00	9 115 264.00	9 115 264.00
74748	Autres communes	3 512 410.00	0.00	0.00
74758	Autres groupement	5 096 180.00	9 115 264.00	9 115 264.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES		9 008 590.00	9 515 264.00	9 515 264.00
(a) = 70+73+74+75+013				

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

76	Produits financiers (b)	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels (c)	0.00	0.00	0.00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		9 008 590.00	9 515 264.00	9 515 264.00

042	Opérat° ordre de transfert entre sections (6) (7) (8)	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section. (9)	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0.00	0.00	0.00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)	9 008 590.00	9 515 264.00	9 515 264.00
--	---------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 515 264.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles ;

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires ;

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040 ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions budgétaires ;

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié ;

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	71 000.00	35 760.00	35 760.00
2031	Frais d'études	60 000.00	30 000.00	30 000.00
2033	Frais d'insertion	3 000.00	0.00	0.00
2051	Concessions, droits similaires	8 000.00	5 760.00	5 760.00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	27 612.00	28 000.00	28 000.00
2158	Autres inst. mat. outil. techn	20 000.00	20 000.00	20 000.00
2183	Mat.de bureau et Mat.Inform.	2 000.00	5 000.00	5 000.00
2184	Mobilier	5 612.00	3 000.00	3 000.00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	330 000.00	0.00	0.00
2315	Instal., Mat.et Out. Tech.	330 000.00	0.00	0.00
	Opérations d'équipement n° ... (5)	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses d'équipement	428 612.00	63 760.00	63 760.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison affectation (BA, régie)	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
	Total des dépenses financières	0.00	0.00	0.00
45...1	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (6)			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DEPENSES REELLES	428 612.00	63 760.00	63 760.00

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES				B1
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7)</i>	0.00	0.00	0.00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur (8)</i>	0.00	0.00	0.00
	<i>Charges transférées (9)</i>	0.00	0.00	0.00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0.00	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		428 612.00	63 760.00	63 760.00
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	0.00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)				0.00
				=
TOTAL DES DEPENSES D' INVESTISSEMENT CUMULEES				63 760.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement

(6) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042* ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B 2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	43 365.00	0.00	0.00
1328	Autres	43 365.00	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	373 917.00	0.00	0.00
1641	Emprunts en Euros	373 917.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0.00	0.00	0.00
204	Subventions d'équipement versées	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00
22	Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00	0.00
23	Immobilisations en cours	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes d'équipement	417 282.00	0.00	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0.00	0.00	0.00
138	Autres subventions d'investissement non transférables	0.00	0.00	0.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0.00	0.00	0.00
18	Compte de liaison: affectation à	0.00	0.00	0.00
26	Participations et créances rattachées à des particip.	0.00	0.00	0.00
27	Autres immobilisations financières	0.00	0.00	0.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0.00	0.00	0.00
	Total des recettes financières	0.00	0.00	0.00
45...2	Opé pour compte de tiers n°... (1 lig par opé) (5)			
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	417 282.00	0.00	0.00

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire Budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	7 612.00	57 281.19	57 281.19
040	<i>Opérat°ordre transfert entre sections (6) (7) (8)</i>	3 718.00	6 478.81	6 478.81
28051	<i>Concession et droit similaire</i>	0.00	163.75	163.75
28183	<i>Mat.de bureau et informatique</i>	2 402.00	1 286.24	1 286.24
28184	<i>Mobilier</i>	1 236.00	5 006.22	5 006.22
28188	<i>Autres immo corporelles</i>	80.00	22.60	22.60
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		11 330.00	63 760.00	63 760.00
041	<i>Opérations patrimoniales (9)</i>	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		11 330.00	63 760.00	63 760.00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		428 612.00	63 760.00	63 760.00

+	0.00
RESTES A REALISER N-1 (10)	0.00
+	0.00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0.00
=	63 760.00
TOTAL DES RECETTES D' INVESTISSEMENT CUMULEES	63 760.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(2) Cf. modalités de vote I-B ;

(3) Hors restes à réaliser ;

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexes IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042* ;

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation ») ;

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49, 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires ;

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041* .

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:

(1)

LIBELLE :

Art (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0.00	a 0.00	0.00	b 0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
204		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
				0.00	0.00	0.00
23		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

ETAT NEANT

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES	c 0.00	d 0.00
13 Subventions d'investissement	0.00	0.00
16 Emprunts et dettes assimilées	0.00	0.00
20 Immobilisations incorporelles	0.00	0.00
204 Subventions d'équipement affectées	0.00	0.00
21 Immobilisations corporelles	0.00	0.00
22 Immobilisations reçues en affectation	0.00	0.00
23 Immobilisation en cours	0.00	0.00

ETAT NEANT

RESULTAT = (c+d) - (a+b)	0.00
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

(1) Ouvrir un cadre par opération ;

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrations publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	-------------------------------------	--	---	-------------------------------------	--------------	------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip non municipaux (e/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00					
Dépenses d'ordre	0,00					
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES						
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES REELLES

Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser-reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10. Dans les communes de 3500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R. 5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)	A1.1

Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---	--------------	---------------	---	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES						
Dépenses réelles	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Equipements minicipaux (2)	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Equip non municipaux (c/204) (3)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations financières						0.00
Dépenses d'ordre						0.00
Total dépenses de l'exercice	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total cumulé dépenses d'investissement	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total cumulé recettes d'investissement	0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES						
Total dépenses de l'exercice	0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00
Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00

RECETTES

Total recettes de l'exercice	0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00
Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Total cumulé recettes de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat ions publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseigne ment - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse
---------	---------	--	---	--	---	--------------	---------------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses réelles		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES							
Total recettes d'investissement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes réelles		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Opérations pour compte de tiers		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de fonctionnement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses réelles		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES							
Total recettes de fonctionnement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes réelles		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Art (1)	Libellé	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnemt	9 Action économique	TOTAL
------------	---------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Total dépenses d'investissement		0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Dépenses réelles		0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	0.00	35 760.00	0.00	35 760.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	0.00	28 000.00	0.00	28 000.00
Opérations d'équipement		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES							
Total recettes réelles d'investissement		0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
Recettes réelles		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
13	Subventions d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
45	Opérations pour compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	0.00	57 281.19	0.00	57 281.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00	0.00	6 478.81	0.00	6 478.81
041	Opérations patrimoniales	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses réelles de fonctionnement		0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00
Recettes réelles		0.00	0.00	0.00	9 451 504.00	0.00	9 451 504.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	9 179 335.00	0.00	9 179 335.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	0.00	220 670.00	0.00	220 670.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	51 499.00	0.00	51 499.00
Dépenses d'ordre		0.00	0.00	0.00	63 760.00	0.00	63 760.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	57 281.19	0.00	57 281.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	6 478.81	0.00	6 478.81
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

RECETTES							
Total recettes réelles de fonctionnement		0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00
Recettes réelles		0.00	0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	9 515 264.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	0.00	400 000.00	0.00	400 000.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	9 115 264.00	0.00	9 115 264.00
Recettes d'ordre		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur section fonctionnement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé)

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménage ment urbain	83 Environnem ent	TOTAL
	DEPENSES (2)	9 515 264.00	0.00	0.00	9 515 264.00
	Dépenses de l'exercice	9 515 264.00	0.00	0.00	9 515 264.00
011	Charges à caractère général	9 179 335.00	0.00	0.00	9 179 335.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	220 670.00	0.00	0.00	220 670.00
023	Virement à la section d'investissement	57 281.19	0.00	0.00	57 281.19
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 478.81	0.00	0.00	6 478.81
65	Autres charges de gestion courante	51 499.00	0.00	0.00	51 499.00
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES (2)	9 515 264.00	0.00	0.00	9 515 264.00
	Recettes de l'exercice	9 515 264.00	0.00	0.00	9 515 264.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	400 000.00	0.00	0.00	400 000.00
74	Dotations et participations	9 115 264.00	0.00	0.00	9 115 264.00
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (2)	0.00	0.00	0.00	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A 1.1

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						816 Autres réseaux et services divers
		810 Services communs	811 Eau et assainisse- ment	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	
DEPENSES (2)		0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de l'exercice		0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	9 179 335.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0.00	0.00	220 670.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	57 281.19	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00	0.00	6 478.81	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	51 499.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser-reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de l'exercice		0.00	0.00	9 515 264.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0.00	0.00	400 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	9 115 264.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser-reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	TOTAL
	DEPENSES (2)	63 760.00	0.00	0.00	63 760.00
	Dépenses de l'exercice	63 760.00	0.00	0.00	63 760.00
20	Immobilisations incorporelles	35 760.00	0.00	0.00	35 760.00
21	Immobilisations corporelles	28 000.00	0.00	0.00	28 000.00
	Opérations d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES (2)	63 760.00	0.00	0.00	63 760.00
	Recettes de l'exercice	63 760.00	0.00	0.00	63 760.00
021	Virement de la section de fonctionnement	57 281.19	0.00	0.00	57 281.19
040	Opérations d'ordre de transfert entre sectie	6 478.81	0.00	0.00	6 478.81
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (2)	0.00	0.00	0.00	0.00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL INVESTISSEMENT	A 1.2

FONCTION 8 - Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	Sous fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainisse- ment	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
	DEPENSES (2)	0.00	0.00	63 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Dépenses de l'exercice	0.00	0.00	63 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00
20	Immobilisations incorporelles	0.00	0.00	35 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00
21	Immobilisations corporelles	0.00	0.00	28 000.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Opérations d'équipement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	RECETTES (2)	0.00	0.00	63 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	Recettes de l'exercice	0.00	0.00	63 760.00	0.00	0.00	0.00	0.00
021	Virement de la section de fonctionnement	0.00	0.00	57 281.19	0.00	0.00	0.00	0.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00	0.00	6 478.81	0.00	0.00	0.00	0.00
	Restes à réaliser-reports	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	SOLDE (2)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur			11 JUIN 2012
Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT)			1 500.00 €
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
	Logiciel	2 ans	
	Voiture	7 ans	
	Camion et véhicule industriel	7 ans	
	Mobilier	10 ans	
	Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans	
	Matériel informatique	2 ans	
	Matériel classique	6 ans	
	Coffre-fort	20 ans	
	Installation et appareil de chauffage	10 ans	
	Appareil de levage, ascenseur	25 ans	
	Equipement garages et ateliers	10 ans	
	Equipement des cuisines	10 ans	
	Equipement sportif	10 ans	
	Installation de Voirie	20 ans	
	Plantation	15 ans	
	Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans	
	Bâtiment léger, abris	10 ans	
	Agencement et aménagement de bâtiment,	15 ans	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
ETAT NEANT						
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES						
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)						
Provisions pour dépréciation (2)						
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée ;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès , provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B		0.00	I 0.00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0.00	0.00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0.00	0.00
020	Dépenses imprévues	0.00	0.00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A6.2
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)		Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a+b		63 760.00	III 63 760.00
Ressources propres externes de l'année (a)		0.00	0.00
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		63 760.00	6 478.81
28051	Concession et droit similaire	163.75	163.75
28183	Mat.de bureau et informatique	1 286.24	1 286.24
28184	Mobilier	5 006.22	5 006.22
28188	Autres immo corporelles	22.60	22.60
021	Virement de la section de fonctionnement (d)	57 281.19	57 281.19
024	Virement de la section de fonctionnement (d)	0.00	0.00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Recettes	63 760.00	0.00	0.00	0.00	63 760.00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres II	0.00
Ressources propres disponibles IV	63 760.00
Solde V = IV - II(6)	63 760.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		1		1			
Directeur général des services Directeur général. Adjoint des services Directeur général des services techniques Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53	A	1		1			
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3		3			
Attaché territorial	A	1		1			
Adjoint administratif de 2ème classe	C	1		1			
Rédacteur	B	1					
FILIERE TECHNIQUE (c)							
FILIERE SOCIALE (d)							
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)							
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)							
FILIERE SPORTIVE (g)							
FILIERE CULTURELLE (h)							
FILIERE ANIMATION (i)							
FILIERE POLICE (j)							
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		4		4			

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temp plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité de l'agent, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT, un agent à temps partiel à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
1	B	ADM			3-3-2	CDD
Agent occupant un emploi non permanent (7)						
3		ADM		Ind Acces.		Arrêté
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR

ADM : Administratif
TECH : Technique
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
ENV : Environnement (dont espaces verts et aménagement rural)
S : Social
MS : Médico-social
MT : Médico-technique
SP : Sportif
CULT : Culturel
ANIM : Animation
PM : Police
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

3-a : article 3, 1^{er} alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2^{ème} alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité, ...)

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2 : emplois de niveau de la catégorie A lorsque les besoins de services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4 : emplois à temps non complet des communes de moins de 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5 : emplois des communes de moins de 2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou

à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée indéterminée (CDD) ou d'un contrat à durée déterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXE

ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice 20
 Nombre de membres présents 16
 Nombre de suffrages exprimés 20
VOTES :
 Pour 20
 Contre 0
 Abstentions 0

Date de convocation : 26/03/2015



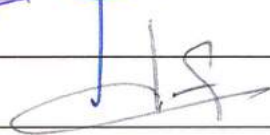

Présenté par le Président (1),
 A Cattenom le 1/04/2015
 Le Président (1),
 Délibéré par le conseil syndical (2), réuni en session ordinaire
 A Cattenom le 1/04/2015

Les membres de l'assemblée délibérante (2)




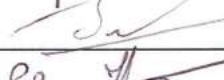


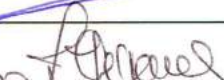
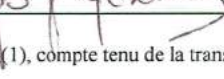
Le Président





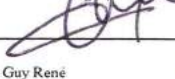
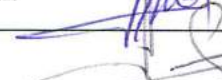

PAQUET MICHEL	
---------------	---

Les Vices-Présidents

RENAUX Patricia	
TARILLON Philippe	
TINNES Jean-Paul	
PERLATI DANIEL	

Les conseillers syndicaux

LOUIS Jean-Charles	
SLENDZAK Philippe	
FERRERO Marc	
BUHAJEZUK Christelle	
FISCHER Jean-Claude	
DE LAZZER Xavier	
BRIZZI Moreno	
CHEBBAH Rachid	

CORAZZA Hervé	
CORION Patricia	
JURCZAK Serge	
MEDVES Jean-François	
THEIS Gérard	
LANGENFELD Guy René	
TRITZ Gilbert	

Certifié exécutoire par le

(1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 20/04/2015 et de la publication le 22/04/2015

A Florange, le 22/04/2015

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme
 (2) L'assemblée délibérante étant :

